



Numéro de l'acte	2022-29-COMDP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

QUESTION N°2022-29

FETES : ACCUEIL DE LA FETE DU PARC LE DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2022

RAPPORTEUR :

Madame Cécile CARON

Adjointe au Maire, commerces, artisanat, professions libérales, fêtes & aînés

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale organise depuis sa création la Fête du Parc, éco-événement de grande renommée valorisant le territoire et ses partenaires, mais aussi les actions du syndicat mixte du Parc et de ses partenaires, dans le respect de l'environnement. Chaque année, elle rassemble une centaine d'exposants et près de 20.000 visiteurs.

Considérant la volonté du Syndicat mixte du parc naturel régional d'organiser la fête du Parc sur le territoire du Pays de Saint-Omer, en lien avec la CAPSO, et plus précisément à Arques, sur un week-end de septembre

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser les actions en matière de développement durable, de patrimoine et d'environnement

Considérant la volonté de la Municipalité de proposer des événements festifs tout au long de l'année aux administrés

Considérant la renommée régionale de cet événement qui fera rayonner la ville d'Arques bien au-delà des limites communales

Considérant l'impact positif que cet événement engendrera auprès de la population, des commerces et des partenaires de la commune

Considérant le cahier des charges répartissant l'organisation de cet événement entre les services du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de la CAPSO et de la commune accueillante

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à accueillir la Fête du Parc à Arques le dimanche 25 septembre 2022 au niveau du parc municipal de loisirs, de la grand'place plus éventuellement le grand vannage et le centre-ville de manière générale

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne organisation de cet événement

ARTICLE 3 : IMPUTE les dépenses liées à la tenue de cet événement au budget 2022.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 28
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 13 avril 2022
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

Affiché le 15 avril 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.